

ANALYSE DU MODELE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA TURQUIE

ANALYSE OF TURKEY'S ECONOMIC DEVELOPMENT MODEL

Reçu le : 01/07/2021

Accepté le : 09/07/2021

NADJIA DIBOUN née DJAIDIR* : Ecole Supérieure de Gestion et
d'Economie Numérique, Algérie.

E-mail : dinadji2010@live.fr

Summary:

Algeria is struggling to overtake the oil-rent economy. It seemed important to us to analyze the Turkish model described as a model for the peoples who are building a country where they can look to the future with confidence. Our methodology consisted of a documentary search by internet. Starting from the institutionalist theory and the theory of property rights which pose the axiom that the behaviors of actors at all levels are determined by the rules of the game imposed by the system in which they operate, our analysis of the Turkish development model , allows us to explain its success by taking measures that create opportunities and constraints that encourage positive and constructive behavior by the actors.

Keywords: Economy, Development, Turkey, strategies.

* Auteur correspondant

Résumé :

l'Algérie peine à dépasser l'économie de rente pétrolière. Il nous est apparu important d'analyser le modèle Turc qualifié de modèle pour les peuples qui construisent un pays d'où ils pourront **regarder l'avenir avec confiance**. Notre méthodologie a consisté en une recherche documentaire par internet. Partant de la théorie institutionnaliste et de la théorie des droits de propriété qui posent l'axiome que les comportements des acteurs à tous les niveaux sont déterminés par les règles du jeu imposées par le système dans lequel ils évoluent, notre analyse du modèle de développement Turc, nous permet d'expliquer sa réussite par la prise de mesures créatrices d'opportunités et de contraintes qui encouragent des comportements positifs et constructifs des acteurs.

Mots clés : Economie, Développement, Turquie, stratégies.

Introduction :

Tout pays doit avoir pour objectif, le développement économique vers un maximum d'autosuffisance et de résilience, associé à l'émergence d'une société civile cultivée et organisée. Notre problématique est d'identifier les causes profondes de la réussite du modèle de développement de la Turquie, qui a réussi à se sortir du sous développement et à afficher des performances économiques enviables.

"la théorie des droits de propriété"(Djaidir 2010)¹ nous apprend que *"les acteurs privés ou publics sont des individus rationnels privilégiant la satisfaction de leurs besoins en saisissant les opportunités offertes et en se jouant des contraintes imposées par le système dans lequel ils évoluent. Leur liberté de manœuvre est d'autant plus grande que les droits de propriété qui les régissent évoluent de la propriété privée à la propriété collective publique qui se caractérise par des droits de contrôle totalement dilués qui ne sont plus à la portée des citoyens détenteurs collectivement mais théoriquement des droits de propriété publics."* Cet axiome s'impose dans toutes les collectivités économiques quelques soient leurs idéologies.

Cet axiome de la théorie des droits de propriété a été tacitement validé par la pensée du courant institutionnaliste qui est ainsi résumée par D. North cité par Chavance 2007 ²« *Les institutions sont des contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines. Elles se composent de contraintes formelles (comme les règles, lois, les constitutions), de contraintes informelles (comme les normes de comportement, des conventions, des codes de conduite auto imposés) et des caractéristiques de leur application* » ...« *si les institutions sont des règles du jeu, les organisations (au sens entreprise) et leurs*

¹ Djaidir N. "Quid de l'efficience des entreprises à capitaux publics" El Watan 27/02/2010

² Chavance B. "L'économie institutionnelle" La Découverte, Paris 2007.pp.65.68

entrepreneurs, sont des joueurs »... « Les organisations qui se constituent vont refléter les opportunités créées par la matrice institutionnelle. Si le cadre institutionnel récompense la piraterie, des organisations pirates seront créées ; s'il récompense les activités productives, des organisations – des firmes- seront créées afin de s'engager dans des activités productives ». En conclusion la pensée institutionnaliste se résume ainsi, "les règles du jeu déterminent le type des joueurs, la manière de jouer et l'évolution du système".

Ces enseignements de la théorie des droits de propriété et du courant institutionnaliste qui se rejoignent nous conduisent à **l'hypothèse, voir la conviction que la réussite d'un modèle de développement économique est déterminée par les "comportements" positifs des acteurs sociaux publics et privés.** Il importe donc que la gestion d'un pays doit prioritairement mettre en place des "institutions" à même de d'éradiquer les agissements opportunistes préjudiciables aux citoyens, à la société et à l'économie du pays et à même d'encourager et favoriser les comportements positifs et constructifs à même de développer et consolider l'économie nationale. Car les comportements des acteurs sont déterminants au sein de l'entreprise et dans "*son environnement*", sa réussite à produire des richesses, à distribuer des revenus, à participer à la croissance économique du pays et à assurer sa propre pérennité dépend de ces comportements.

Quel que soit le modèle de développement économique d'un pays, il est mondialement reconnu que l'entreprise (individuelle, familiale ou de capitaux) est source de production de richesses. Nous en déduisons que la priorité doit être accordée à la création, la survie, la productivité, la compétitivité, la pérennité et le développement d'entreprises efficaces et réactives. L'entreprise (publique ou privée) peut assurer la réalisation d'une saine expansion de l'économie, de l'emploi, du revenu, du pouvoir d'achat, du niveau de vie des citoyens et d'une valorisation permanente du capital humain national. **L'objectif de notre**

recherche a donc été d'identifier les mesures prises dans le cadre du modèle de développement de la Turquie, leurs impacts sur les comportements des acteurs publics et privés et sur le développement et la réussite des PME.

Nous avons la faiblesse de croire que l'importance de notre recherche est d'apporter un éclairage nouveau sur les causes profondes de la réussite ou de l'échec de la gestion socio*économique d'un pays, susceptible d'encourager d'autres recherches allant dans le même sens et complétées par des analyses comparatives avec l'Algérie.

TITRE I : Genèse historique de la Turquie

1.1 Les paradigmes retenus par la Turquie :

Dès son indépendance, la Turquie a fait le choix des paradigmes suivants au plan socioéconomique (Akagül 2013)³:

- ✓ "Libéralisme" (liberté d'entreprendre, d'investir et de s'enrichir par le travail).
- ✓ "Volonté de favoriser l'émergence de l'entrepreneuriat privé".
- ✓ "Décentralisation" (liberté locale de réagir et de décider opportunément).
- ✓ "Volontarisme public et privé"
- ✓ "L'harmonisation" avec les codes internationaux.
- ✓ "L'introversion" puis " l'extraversion".

En conséquence, malgré des insuffisances et des dysfonctionnements inhérents à toute économie en voie de développement, le comportement des acteurs "homoéconomicus" s'est caractérisé par l'initiative et l'investissement dans le cadre des opportunités offertes au plan local, national et international.

³ Akagül D. "Culture, crises économiques et gestion publique – le cas turc" 2013

Ces opportunités transparentes et non discriminatoires, initiées par l'Etat, les institutions publiques et les organisations privées spécialisées ont consisté en orientations, encouragements, formations, assistances, soutien fiscal, aides financières, réformes structurelles et accompagnements. Le nationalisme économique et l'autonomisation de l'entrepreneuriat ont été et sont toujours les dogmes et les moteurs de la Turquie.

1.2 Les conséquences des paradigmes choisis par la Turquie :

Les paradigmes turcs ont favorisé un comportement positif et constructif des acteurs par les opportunités offertes et les contraintes mises en œuvre. La reconnaissance turque de l'entreprise (privée, nationale ou étrangère) en tant que source génératrice d'emplois et de richesses, a encouragé l'investissement et l'effort personnel. L'abandon du paradigme de « plus d'État » au profit de celui de « moins d'État », a libéré les énergies créatrices des citoyens qui se sont investis dans **la création de leur propre emploi et la création d'entreprises performantes et efficaces**. Les choix turcs ont ainsi permis **l'émergence d'un capitalisme local, capable d'assumer l'insertion de l'économie turque dans la division du travail et les chaînes de valeurs internationales** ainsi que **l'émergence d'entrepreneurs turcs habitués à l'effort, à la prise de risques, aux incertitudes et à la recherche de marchés réputés instables**.

Dans le titre suivant, nous tenteront d'étayer nos précédents développements par une analyse succincte de certaines des mesures prises en Turquie notamment pour l'amélioration de l'environnement général des entreprises et pour le soutien multidimensionnel aux PME.

TITRE II : L'amélioration de l'environnement général des entreprises

L'amélioration de l'environnement des entreprises est une condition indispensable à un développement sain des entreprises. Elle est le fruit d'une part d'une volonté de stabilisation et d'ajustement macro-économiques conjoncturelles car l'entreprise et l'entrepreneur ont besoin d'évoluer dans un environnement stable et prévisible et d'autre part des réformes structurelles qui modifient à long terme les règles du jeu. Il convient de noter que les actions de stabilisation et d'ajustement macro-économique ont permis d'atténuer l'impact des multiples crises endogènes et exogènes subies par la Turquie entre 1980 et 2017. Les réformes structurelles à long terme agissent sur les fondamentaux de l'économie et visent les grands objectifs de performances, de croissance durable, de plein emploi, de stabilité des prix et d'équilibre du compte extérieur, par la libéralisation et le soutien de l'initiative privée et l'ouverture vers l'extérieur.

2.1 Réformes structurelles des conditions de fonctionnement de l'économie :

Les réformes structurelles menées par la Turquie entre 1980 et 2017 ont amélioré en profondeur les conditions de fonctionnement de l'économie. L'intervention directe de l'Etat a été réduite au profit du marché libre (Taux de change flexible/taux d'équilibre du marché, dérégulation des taux d'intérêt, libéralisation des produits et des marchés financiers), autorisation de l'ouverture de comptes en devises étrangères par les résidents avec la possibilité d'effectuer des paiements, des retraits et des transferts à l'étranger. En s'imposant la discipline budgétaire et monétaire, la transparence, la responsabilité, l'efficacité en matière de gestion de la dette, la simplification du régime fiscal, l'abaissement des taux

d'imposition généraux et l'amélioration du système de protection sociale.

2.2 Réforme structurelle du secteur public

A partir de 1999 la Turquie a mis en œuvre avec succès une réforme structurelle notamment par l'alignement du management des entreprises publiques sur les codes internationaux, par l'amélioration de la transparence et de l'efficience par la réduction des sureffectifs et par la privatisation de plusieurs entreprises d'État. La spécialisation par branche industrielle a été contrebalancée par une stratégie d'intégration industrielle verticale et d'échange horizontal interindustriel, par ailleurs les entreprises publiques Turques si elles ont bénéficié dans leurs débuts d'un certain protectionnisme, elles ont rapidement été confrontées à la concurrence internationale, sur leur marché national et le marché mondial.

2.3 Valorisation du capital humain

La valorisation du capital humain favorise le développement d'un pays, le rééquilibrage de son économie et la cohésion sociale. L'éducation et la formation constituent à notre avis le "système immunitaire d'un pays", car elles produisent des compétences humaines (anticorps), qui en cas d'agression extérieure seront en mesure d'imaginer et de mettre en œuvre les contre-mesures adéquates et sont de ce fait les meilleurs vecteurs de résilience du pays.

En Turquie la valorisation du capital humain a toujours été une priorité et a bénéficié depuis 1997 de mesures pertinentes originales telle que :

- ✓ La diffusion de la culture entrepreneuriale introduite dans toutes les formations.
- ✓ L'instauration d'un système de palmarès publiable, sur la base de notation des universités par les pourvoyeurs d'emplois et de notation des enseignants par les étudiants (USA et France).
- ✓ La collaboration de tous les organismes publics et privés à l'identification, l'évaluation, l'adaptation, l'actualisation et la certification des programmes à tous les niveaux du système d'enseignement en fonction d'objectifs de « compétences de base », de normes professionnelles et de l'évolution des besoins en qualifications résultant des mutations techniques et technologiques.

2.4 Développement et généralisation des TIC

La Turquie a mis en œuvre en termes de réseaux de communication et d'Internet, un plan directeur englobant la recherche et l'échange d'informations technologiques, la formation professionnelle, la diffusion des informations publiées par le gouvernement et les relations avec l'administration, le commerce en ligne, l'accès à l'information pour les PME dans le domaine de la recherche, de la gestion, des normes et des réglementations nationales et internationales etc... Dès le début, le développement et la généralisation des TIC se sont inscrits dans un objectif de soutien multiforme aux entreprises dans leur confrontation aux marchés internationaux et dans leur recherche technologique.

2.5 Accès aux compétences technologiques, de productivité et d'intégration aux chaînes de valeurs mondiales, R&D et innovation :

Dès 1960, la Turquie a créé le Conseil Turc de la Recherche Scientifique et Technique (TÜBITAK), puis le "Conseil scientifique et Technologique" (BTYK). Des politiques en faveur de l'innovation ont été entamées à partir de 1983, la mise en place par la KOSGEB de centres IGEM ou TEKMER installés dans l'enceinte d'universités est dédié au développement des activités de recherche scientifique et technologique en faveur des PME. Ces centres assurent :

- L'accès, la diffusion et le transfert des ressources techniques disponibles à travers le monde, sur la base d'une collaboration entre les entreprises et les milieux universitaires, nationaux et/ou étrangers.
- Un soutien spécifique, à l'analyse des besoins techniques et R&D des PME, à la préparation d'une documentation, à l'identification des meilleures technologies, à la publication des résultats de la R&D, à l'amélioration de la qualité des produits, à la mise en conformité avec les normes techniques européennes et au dépôt de brevets.
- Un soutien fiscal important à la R&D, à l'innovation et à l'accès aux technologies.
- des incitations de l'ordre de 170 000 euros aux investissements des "business angels" (capital risque) dans des start-up.
- Un soutien financier par des subventions, des aides remboursables en cinq ans, à la création d'entreprises technologiques, couvrant 85 % des coûts de production des outillages, des équipements et des prototypes (plafonnés à 70 000 EUR).

- Possibilité d'une aide supplémentaire de 30 000 EUR finançant le matériel nécessaire pour garantir une production de qualité.
- Aide supplémentaire (jusqu'à 25 000 EUR) à fonds perdus pour financer la consultation de conseillers, les applications de recherche et développement et la publication des conclusions de ces recherches, la location en crédit-bail d'espace dans un parc technologique et la promotion des exportations.
- Fonds acquis à concurrence de 70 à 90% des coûts salariaux des premiers 12 à 18 mois.

La Turquie a créé des zones de développement technologique « Teknokent » regroupant étudiants, chercheurs et industriels devenues des pôles d'excellence sectoriels, ainsi, les Teknokent d'ODTÜ et de Bilkent (Ankara) sont reconnus en matière de défense/aéronautique, celui d'Istanbul en biotechnologies. Ces Teknokent ont parfois mis en place des programmes d'incubation, de transfert de technologie, de développement international très opérationnels, qui sont à l'origine du dépôt de 1 094 brevets en 2018.

2.6 Facilitation des investissements (nationaux et étrangers IDE) et de la création d'entreprises

En 2004 la Turquie a créé le Conseil consultatif de l'investissement qui a l'originalité d'être composé non pas de fonctionnaires mais de hauts responsables de grandes entreprises multinationales, de représentants d'organisations internationales et de dirigeants d'associations du secteur privé turc. Ce conseil a contribué à la définition comme objectif prioritaire de la Turquie "le développement rationnel d'un système fiscal qui ne décourage pas la libre entreprise, favorise l'épargne privée nationale, attire l'investissement étranger et permet aux entreprises d'accroître leur marge d'autofinancement". Cet objectif a été complété par d'autres, notamment entre autres, le soutien aux investissements, la levée des

obstacles en matière d'agrément sectoriel, de localisation des investissements, d'inscription des sociétés au registre du commerce, de droits de douane et de protection de la propriété industrielle et intellectuelle.

La politique transparente de soutien aux investissements profitables projets s'inscrivant dans des objectifs, de technologie de pointe et de R&D, de regroupement sectoriel, de développement régional, de protection de l'environnement, de montée en gamme des industries, de développement des marques à forte valeur ajoutée, de productivité, d'efficacité, de résilience et de conquête de nouveaux marchés.

La politique de soutien financier aux investissements par des aides et exemptions fiscales (droits de douane et TVA) sur les achats d'équipements, (dégrèvements de 40 % pour investissements générant une production supérieure à 5 Mds de TRL). Le soutien direct à la création d'entreprise, avec 8000 euros remboursables et 2000 euros acquis. La Turquie a aussi développé des petits parcs industriels (KSS) et des zones industrielles organisées (OSB) dotés des équipements et des services centraux logistiques. La Turquie a développé un système de grappes de petites entreprises locales et régionales, dans les OSB, les KSS et les zones industrielles. Une nouvelle législation a abrogé les procédures d'approbation imposées aux investisseurs étrangers et a accordé le "*traitement national*" aux investisseurs étrangers (les IDE bénéficient des régimes nationaux d'incitation fiscale, sociale et financière, de protection et de garanties).

2.7 Internationalisation et promotion des exportations et de la compétitivité concurrentielle:

Dès 1980 la Turquie s'est engagée dans l'internationalisation et la libéralisation des échanges commerciaux dont le régime d'importation, la promotion et l'encouragement des exportations par des subventions et la signature d'accords bilatéraux.

Depuis l'établissement en 1996, d'une Union douanière avec l'UE, la Turquie a engagé l'harmonisation avec les règles communautaires de l'UE et a mis en œuvre les orientations de l'OCDE. Elle a instauré une économie de marché ouverte intégrée dans le système économique mondial. La Turquie s'est attaché à diversifier ses partenaires commerciaux, avec pour résultat, l'intégration accélérée de son économie sur les marchés mondiaux, avec des performances exceptionnelles au cours des dernières années. L'adhésion à l'union douanière de l'UE, a été une opportunité que les entreprises turques ont su saisir, pour rehausser leur niveau technique et acquérir le savoir-faire nécessaire à la prise en compte de la concurrence européenne. La Turquie suit une politique volontariste pour l'exportation des marchandises comme pour l'exportation des services.Elle diversifie ses marchés et les secteurs ciblés pour l'exportation, en encourageant l'accroissement du nombre d'exportateurs et de production des matières premières nécessaires aux exportations.

La Turquie s'est inscrite également dans un processus d'intégration régional. Elle entend assurer le développement des échanges commerciaux avec les organisations commerciales régionales. Elle participe à des initiatives bilatérales, plurilatérales et régionales, sous la forme de partenariats économiques stratégiques. Le principal objectif de cette stratégie est d'assurer une croissance viable des exportations. La Turquie fait preuve d'un activisme tout à fait remarquable pour se rapprocher des pays

riches en hydrocarbures. Les visites de délégations turques s'enchaînent en fait dans tous les pays exportateurs de gaz et de pétrole de la région, suivant un schéma économique précis, consistant à conquérir les marchés des biens de consommation et de la construction de ces pays et à en importer d'importantes quantités d'hydrocarbures .

La Turquie poursuit une politique d'ouverture commerciale largement opportuniste destinée à soutenir ses propres exportations. Elle entend bénéficier de toute initiative qui contribuera à lui ouvrir de nouveaux débouchés géographiques. les négociations engagées avec des pays ou groupes de pays qui constituent des cibles privilégiées de la Turquie (Maghreb, pays de l'Afrique Sub-saharienne, Pakistan et Amérique du Sud) pour lui permettre de diversifier ses exportations, impacte positivement son commerce extérieur.

Toujours dans le cadre de la promotion et l'encouragement des exportations, la KOSGEP assure aux PME, un soutien au marketing, la promotion des produits et services, la participation à des foires et expositions nationales et internationales et la facilitation de la coopération interentreprises. Elle assure une représentation des intérêts des PME dans les événements nationaux et internationaux. Elle s'implique en matière de collecte et de mise à disposition de données marketing sur la demande de pays étrangers et éventuellement, en matière d'intermédiation pour faciliter les alliances et partenariats stratégiques .

2.8 Stratégie de protection du marché intérieur

En 2011 le régime d'importation a été modifié et la politique tarifaire est transparente, compte tenu de l'OMC, de l'harmonisation avec l'UE et le cadre du Système généralisé de préférences de l'UE, ainsi qu'avec de multiples organisations régionales et des initiatives

bilatérales, plurilatérales. La Turquie est l'un des pays Membres appliquant les droits de douane les plus bas aux produits non agricoles. Cependant la Turquie conserve un niveau élevé de protection de son marché intérieur :

- La Turquie maintient de nombreuses barrières commerciales non-tarifaires. pour certains secteurs à l'instar de la santé et cosmétique (délais d'enregistrement, localisation forcée, prix des médicaments, fiscalité) ou de l'agriculture (droits de douanes excessifs, barrières sanitaires, fiscalité, procédures de certification, interdiction absolue d'importation de certains produits, etc...)
- La législation des marchés publics favorise les entreprises locales par l'application de préférences nationales sous la forme d'un avantage de 15% en matière de prix offert aux fournisseurs nationaux.
- La Turquie est le pays qui utilise le plus de mesures antidumping vis-à-vis des produits chinois .

2.9 Protection de la concurrence :

Le développement des liens avec l'Union européenne ont conduit la Turquie à mettre en œuvre des mesures en faveur de la concurrence. La loi sur la protection de la concurrence, qui s'inspire des dispositions du Traité de l'Union européenne, a été adoptée en 1994. L'autorité de la concurrence établie en 1997 joue un rôle essentiel dans l'instauration et la promotion de marchés ouverts à la concurrence. L'interdiction de passer des accords anticoncurrentiels, de créer des situations d'entente ou d'interdire les abus de position dominante protège l'intérêt public et partant, celui des PME .

2.10Création de zones franches :

La Turquie a créé des zones franches ouvertes à tous les types d'industries et de commerce, elle compte 19 zones franches, qui offrent des avantages aux entreprises exerçant des activités dans leur périmètre. Ces zones visent à promouvoir l'investissement étranger direct et les coentreprises dans des activités à vocation exportatrice, faciliter l'accès aux matières premières et équipements importés à des conditions favorables, et créer des emplois. L'établissement et l'exploitation des zones franches sont assurés grâce à un partenariat entre l'État et le secteur privé (souvent concrétisé dans le cadre de programmes de construction exploitation transfert). Des bureaux, des ateliers et des entrepôts sont proposés à la location à des conditions intéressantes, mais les investisseurs peuvent aussi construire leurs propres locaux dans ces zones. On y retrouve des installations de stockage, mais surtout des manufactures classiques, telle que les activités du cuir, mais aussi des productions de haute technologie.

2.11Stratégie d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales

La formation de chaînes logistiques régionales et mondiales, la mobilité des capitaux ont transformé de fond en comble l'organisation de la production dans le monde (les chaînes de production sont de plus en plus dispersées géographiquement). Pouvoir profiter des avantages des chaînes de valeur mondiales est un enjeu de taille pour la Turquie.

Une intégration plus poussée dans ces chaînes aurait pour effet de stimuler la croissance et la productivité mais aiderait aussi à rééquilibrer la demande finale et à réduire le déficit des comptes

courants. Mais elle aurait d'énormes avantages également pour les salariés et les consommateurs grâce à une meilleure qualité des produits et à une amélioration des conditions de travail, à condition que les entreprises opèrent dans le secteur formel et qu'elles soient ouvertes aux normes et codes internationaux. L'intégration dans ces chaînes facilite l'entrée sur le marché international, dope la productivité des opérateurs en place grâce aux transferts de savoir-faire et de technologie et favorise le développement des entreprises performantes en leur ouvrant l'accès à de vastes réseaux de clientèle.

Les pistes d'une intégration des entreprises turques dans les chaînes de valeur mondiales sont les suivantes :

- améliorer la qualité des institutions de base et de la gouvernance (liberté d'expression, transparence, stabilité politique, efficacité des pouvoirs publics, qualité de la réglementation, État de droit et lutte contre la corruption,
- améliorer les infrastructures d'information et de communication, (logiciels et solutions de gestion en ligne, e-commerce, systèmes de planification des ressources d'entreprise, etc.),
- renforcer la coopération internationale et alléger des formalités douanières lourdes,
- multiplication et amélioration des accords commerciaux pour éliminer les droits de douane sur le commerce des produits manufacturés, la libéralisation des services, l'investissement, la concurrence, la propriété intellectuelle et les marchés publics,
- améliorer le climat des affaires et réduire les obstacles à l'entrée de capitaux étrangers dans les activités de services,
- augmenter les dépenses de R-D,
- faire mieux concorder l'offre et la demande de compétences en consacrant plus de budget à l'éducation, en augmentant le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur et en développant la formation professionnelle,
- relever le niveau des compétences requises en gouvernance d'entreprise et en management .

2.12 Volontarisme en matière d'évaluation des politiques et des programmes.

La complexité du soutien de la KOSGEB aux PME par de nombreux programmes s'inspirant des pratiques exemplaires et des réalisations réussies d'autres pays, impose une évaluation des résultats de chaque activité. Dans ce cadre "*la KOSGEP mène une évaluation de l'efficacité, l'efficience et la pertinence de l'exécution des programmes, que la prestation soit le fait de l'État ou du secteur privé*". L'évaluation par la KOSGEP ou un organisme spécialisé peut servir à mettre en lumière les moyens de renforcement des programmes efficaces, la nécessité de réaffectation des ressources mal utilisées, la hiérarchisation des priorités et surtout les possibilités d'optimisation de la répartition des ressources entre les différents programmes.

L'évaluation des programmes à la fois a priori et à posteriori pour en mesurer l'efficacité, permet d'apprécier la pertinence et de comparer le rapport coût-efficacité des modes d'utilisation des ressources. Pour juger de la pertinence et de l'efficacité d'un programme, il est nécessaire d'évaluer sa justification, d'analyser ses effets économiques, et notamment ses effets incitatifs sur les PME et sur les marchés qui soutiennent certains aspects de l'activité des PME et d'examiner les implications à la fois de la répartition des ressources entre les programmes et du choix des instruments d'action.

L'évaluation doit porter à la fois sur les effets directs et indirects de chaque programme, sur l'efficacité de sa mise en œuvre, l'analyse coûts-avantages, l'étude d'impact économique, l'analyse économétrique, l'examen par les pairs. Le processus d'évaluation s'appuie sur le cadre d'évaluation fourni par

l'OCDE. Selon ce cadre, l'efficacité des programmes doit être évaluée dans un certain nombre de domaines, qui sont notamment :

- La pertinence : le programme s'attaque-t-il à un objectif important et celui-ci peut-il être relié à une défaillance clairement identifiée du marché ?
- La supériorité : le programme est-il plus efficace que d'autres politiques, programmes ou instruments qui permettraient d'atteindre les mêmes objectifs ?
- L'efficacité systémique : quelle est l'interaction du programme avec d'autres programmes et dans quelle mesure son efficacité dépend-elle de conditions créées par d'autres actions gouvernementales ?
- L'efficacité propre : le programme est-il rentable dans la réalisation de ses objectifs spécifiques ?
- L'efficacité d'adaptation : dans quelle mesure les résultats des évaluations ont-ils été transmis aux responsables de la conception et de la mise en œuvre de la politique et la conception de celle-ci offre-t-elle une flexibilité suffisante pour s'adapter à des changements imprévisibles ?

TITRE III :Le soutien multidimensionnel aux PME

3.1 Rôle du secteur des PME

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle très important dans l'économie turque car elles représentent une large part du nombre total d'entreprises et de l'emploi total notamment dans le secteur manufacturier. Le renforcement du secteur des PME a été considéré comme un facteur critique de la réalisation d'objectifs macroéconomiques importants, notamment :

- Le développement des régions turques les plus en retard.
- La création d'un grand nombre d'emplois mieux rémunérés.

- L'amélioration du niveau de vie des populations rurales et urbaines.
- Le renforcement et l'intégration du tissu industriel national.
- L'amélioration de la compétitivité à l'échelle internationale.
- La dynamisation des exportations du pays etc...

Dans ce cadre, une stratégie de soutien et d'accompagnement multidimensionnelle a été mise en œuvre au profit des PME, avec les objectifs suivants :

- accroître la productivité,
- améliorer la qualité des produits,
- introduire des techniques de gestion modernes,
- accroître les moyens technologiques,
- accroître la capacité d'innovation,
- accroître la part dans la valeur ajoutée,
- encourager l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales,
- encourager les partenariats avec des entreprises étrangères,
- encourager le renforcement des liens entre les entreprises "pionnières" et les autres,
- réduire les charges administratives imposées aux entreprises,
- lier les niveaux de soutien financiers et fiscaux à des objectifs de développement ciblés (régionaux, sectoriels, technologiques) etc...
- création d'infrastructures modernes, notamment dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'énergie,
- favoriser le commerce transfrontalier.

3.2 Organismes de soutien aux PME

En 2002 ont été créés l'organisme "KOSGEB" et ses centres TEKMER, une pièce maîtresse de la politique en faveur du soutien des PME qui s'est illustrée par :

- L'identification des besoins des PME et l'adaptation de l'environnement des PME en coordination avec le sous-secrétariat au Plan.
- Un lobbying à un haut niveau, visant l'amélioration de la coordination entre les institutions gouvernementales et les unions professionnelles et initiant des suggestions législatives.
- La mise en œuvre d'activités et programmes s'inspirant de ceux élaborés en Europe, Amérique du Nord et Asie, gérés avec efficacité au regard des normes internationales.
- L'identification des secteurs industriels les plus adaptables, susceptibles de bénéficier de la concurrence accrue avec les PME de l'Union européenne, ainsi que des entreprises aptes à tirer un profit effectif des aides reçues, avec pour objectif de permettre aux plus prometteuses de croître plus rapidement.
- L'assistance à l'élimination des obstacles que les PME rencontrent lorsqu'elles affrontent la concurrence des marchés nationaux et étrangers.
- L'étude des politiques, projets, pratiques exemplaires de soutien aux PME dans l'UE afin d'acquérir un savoir-faire dans ce domaine.

3.3 Facilitations du financement des PME :

Pour résoudre les difficultés que rencontrent les PME à accéder au financement bancaire, des actions ont porté sur :

- la révision de la législation sur les droits des créanciers pour établir un équilibre entre les protections accordées aux débiteurs et aux prêteurs,
- la diffusion de formations à la gestion des crédits au profit des responsables du crédit des banques, des entrepreneurs et des dirigeants de PME,
- l'introduction de nouvelles pratiques d'évaluation de l'efficacité du financement bancaire à travers la relation entre les prêts octroyés et les taux de croissance des entreprises bénéficiaires,
- le développement des microcrédits et des mini crédits,
- le développement des établissements et des instruments financiers islamiques,
- le développement de nouveaux instruments de crédit tels que le capital-risque .

Les centres TEKMER de la KOSGEB apportent également un soutien financier pour l'achat d'équipements et de matières premières, l'assistance de consultants (techniques, financiers et managériaux), l'achat de logiciels etc...

3.4 La stimulation de la création d'entreprises

La Turquie s'est illustrée par la mise en œuvre d'une assistance multidimensionnelle à la création d'entreprise, notamment par :

- la mise à disposition des entrepreneurs d'informations sur viables que les études de marché conduites ou le processus de création d'entreprise, sur l'éventail d'opportunités potentiellement financées par la KOSGEB ont permis

d'identifier, sur des connaissances spéciales (règlementation spécifique à l'autorisation de mise sur le marché des médicaments, codes de la construction etc...) et par une assistance susceptible de compenser les insuffisances de ressources opérationnelles dans le cas des petites entreprises,

- L'octroi d'aides financières directes à la création d'entreprise, qui peuvent aller jusqu'à l'équivalent en livres Turques de 10000 euros, dont 8000 euros destinées aux dépenses d'établissement sont remboursable et 2000 euros destinées aux dépenses d'exploitation qui restent acquis. En cas de création d'entreprise technologique, le soutien couvre 85 % des coûts (plafonnés à 70 000 EUR) de production des outillages, des équipements et des prototypes. Si le prototypage est mené à bien et que la KOSGEB estime que le produit peut être fabriqué avec succès, elle peut apporter une aide supplémentaire de 30 000 EUR destinée à financer le matériel nécessaire pour garantir une production de qualité. Ces aides sont remboursables dans un délai de quatre ans dont un an de franchise. Une aide supplémentaire (jusqu'à 25 000 EUR) peut être octroyée à fonds perdus pour financer la consultation de conseillers, les applications de recherche et développement et la publication des conclusions de ces recherches, la location en crédit-bail d'espace dans un parc technologique et la promotion des exportations .

3.5 L'encouragement et la facilitation de l'investissement

La Turquie a mis en œuvre des aides issues de crédits budgétaires ciblant les investissements effectués portant sur la R-D, la protection de l'environnement, le développement régional, des domaines technologiques et des zones de développement technologique prioritaires. Ces aides

s'appliquent de manière transparente en fonction de la localisation (régions développées, à développer en priorité et normales), de la taille de l'entreprise ainsi que de la nature de l'investissement. Les aides à l'investissement prennent plusieurs formes :

- de droits de douane et exemption de TVA, pour les machines et équipements importés ou achetés sur le marché intérieur,
- attribution de « subvention d'équipement », qui est une forme de déduction fiscale destinée aux entreprises,
- dégrèvement pour investissement automatiquement accordé, au taux de 40 %, à tout investisseur qui acquiert ou produit des immobilisations amortissables servant à la production et d'une valeur supérieure à 5 milliards de TRL
- abolition en 2004 de l'obligation d'un certificat d'aide publique pour bénéficier de certaines exemptions fiscales,
- augmentation des incitations fiscales en faveur de la R&D et de l'innovation.

Depuis 1980 la Turquie applique des politiques libérales en matière d'IDE "Investissements Directs Etrangers", elle a signé des accords bilatéraux sur l'investissement avec 73 pays. Les IDE présentent plusieurs avantages:

- Ils peuvent s'accompagner de technologies avancées et de compétences modernes.
- Ils offrent souvent des débouchés à l'exportation indirecte sous forme de créneaux au sein de la chaîne globale de valeur, grâce au tissage de liens entre les PME et les grandes entreprises étrangères.
- Ils minorent le poids relatif de l'endettement extérieur et renforcent la capacité de résistance de l'économie.

3.6 La diffusion de la culture d'entreprise et du consulting

En matière de développement de la culture d'entreprise et d'entrepreneuriat, par l'éducation, la formation à la gestion, le coaching la KOSGEB finance 80 % du coût des programmes éducatifs généraux et octroie jusqu'à 4000 EUR par société pour l'achat de formations spécialisées.

La KOSGEB travaille avec des spécialistes universitaires et privés au développement de programmes et du matériel de formation nécessaires à la formation à la création d'entreprise, à la planification stratégique et financière. Ces formations sont mises à disposition des entreprises débutantes par l'intermédiaire de la TESK et de la TOBB ainsi que des organisations privées .

En matière de promotion du conseil aux entreprises, une grande partie des services nécessaires est fournie directement par les pouvoirs publics par le biais de la KOSGEB et ces centres TEKME. Les centres IGEM et TEKMER, guident les PME dans l'identification de leurs besoins, la recherche des prestataires qualifiés de services technologiques, l'assistance en matière de recherche et développement, la conclusion du marché de consultation et la surveillance de la prestation de service.

Complémentairement à l'action de ces centre, les chambres d'industrie et certaines organisations de la société civile telles que des fondations apportent une assistance de gestion aux PME de tous secteurs pour améliorer leur gestion et leur compétitivité.

Dans le même temps le marché des services de conseil est encouragé et les PME sont incitées à y recourir. La facilitation de l'accès des PME à une activité de conseil de qualité est un objectif important pour la KOSGEB, en coopération avec la TOBB et la TESK. Le recours à des subventions, la normalisation des activités des prestataires concernés, la conduite de travaux d'accréditation,

l'éducation des chefs d'entreprise et des dirigeants des PME sur la disponibilité et la valeur des services de conseil (à l'aide d'exemples et d'études de cas) tente de réduire la réticence des PME à faire appel à des consultants.

Dans ce cadre la KOSGEB a initié :

- une normalisation des services de consultants proposés aux entreprises,
- une offre de formation des organisations indépendantes de consultants,
- une accréditation des sociétés de consultants (ou des consultants),
- une supervision permanente des organisations fournissant ce type de services.

Cependant de nombreuses fonctions de consultants se prêtent mal à la normalisation. Par exemple, l'expertise d'ingénieurs techniques peut porter sur les procédés chimiques ou électriques, les systèmes mécaniques, les chaînes de production continue, les systèmes hydrauliques ou encore les systèmes de commande de processus. Il est donc extrêmement difficile de préciser quel doit être le domaine de compétence d'un ingénieur « technique ». D'autres fonctions de gestion ou spécialités sont tout aussi difficiles à normaliser. Ainsi, si tous les comptables fournissent des services de base de tenue des livres, de nombreux comptables agréés se spécialisent dans la comptabilité d'un secteur industriel particulier. Même dans les plus standardisés des systèmes comptables, les conventions et les pratiques varient d'un secteur à un autre. Aussi, en matière d'accréditation et de contrôle par les pouvoirs publics sur les prestataires de services de conseil, de coaching, d'assistance technologique etc... Des lois et une réglementation appropriées sont envisagées afin d'établir des normes de compétence et des

exigences minimales de qualité applicables aux sociétés de consultants, selon le type de services de soutien qu'elles fournissent.

Une démarche similaire à celle pratiquée aux États-Unis depuis 1970 est envisagée. Aux USA l'expertise disponible sur les campus dans les domaines techniques et managériaux est mobilisée pour aider les PME. On compte environ 1 200 centres de développement des petites entreprises aux États-Unis quasiment toute leur activité consiste à dispenser enseignement et formation aux propriétaires de petites entreprises pour aider ceux-ci à faire face à leurs obligations en matière de gestion, de marketing et de finance. Ces centres limitent leur soutien aux étapes suivantes :

- analyse des problèmes,
- élaboration des solutions,
- recherche des prestataires extérieurs compétents,
- supervision des services rendus par ceux-ci lorsque l'entrepreneur le demande.
- la plupart des centres, fournissent gratuitement ou pour une somme modique, la prestation d'analyse et de conclusion de marché, mais les prestataires privés qui assurent la résolution proprement dite des problèmes identifiés sont payés directement par l'entreprise participante.

3.7 La mise à disposition d'organismes de soutien technique

La Turquie a développé des organismes de soutien technique sous forme de prestations de services qualifiées et aisément accessibles aux PME, afin de les aider à produire leurs biens et services selon des normes de qualité élevée, à faible coût et en faisant appel à des technologies évoluées. Notamment des laboratoires qui permettent aux PME de disposer des équipements

et méthodes d'analyse et d'essai de dernière génération qui, sans cela, resteraient hors de portée de la plupart des petites entreprises. Ainsi que des prestations de services en matière, d'accès à des espaces de travail de qualité, d'assistance à la création et la maintenance d'un site Web de commerce électronique, de coaching des processus de management de la qualité par le feed back basé sur l'analyse de la productivité, de l'efficacité, sur les recommandations de 600 organisations turques et sur des pratiques exemplaires des pays développés.

Résultats et discussions :

Au titre de nos résultats, notre recherche documentaire nous a permis d'identifier de nombreux facteurs qui ont favorisé un comportement positif et constructif des acteurs publics et privés de la Turquie, nous retenons comme essentiels :

1/ Au plan du choix des paradigmes :

- Le "Libéralisme" (liberté d'entreprendre, d'investir et de s'enrichir par le travail).
- La "Volonté de favoriser l'émergence de l'entrepreneuriat privé".
- La "Décentralisation" (liberté locale de réagir et de décider opportunément).

2/ Au plan de l'amélioration de l'environnement général des entreprises :

- La réduction de l'intervention directe de l'Etat au profit du marché libre.
- La possibilité d'effectuer des paiements et des transferts à l'étranger.

- La simplification du régime fiscal et la réduction des contraintes administratives.
- La valorisation du capital humain par la diffusion de la culture entrepreneuriale dans toutes les formations. Par l'instauration d'une collaboration de tous les organismes publics et privés à l'amélioration et l'adaptation des formations, ainsi que par l'instauration d'un système de palmarès publiable et d'une notation des enseignants par les étudiants.
- Le développement des TIC dans un objectif de soutien multiforme aux entreprises dans leur recherche technologique et dans leur confrontation aux marchés internationaux.
- L'harmonisation avec l'UE et le cadre du Système généralisé de préférences de l'UE, tout en conservant un niveau élevé de protection du marché intérieur, notamment par des barrières commerciales non-tarifaires pour certains secteurs (droits de douanes excessifs, barrières sanitaires, fiscalité, procédures de certification, interdiction absolue d'importation de certains produits, etc...par des mesures antidumping vis-à-vis des produits chinois et par une législation des marchés publics favorisant les entreprises locales.
- L'internationalisation et la libéralisation des échanges commerciaux dont le régime d'importation, la promotion et l'encouragement des exportations par des subventions, des accords bilatéraux et des intégrations régionales.
- L'intégration dans les chaînes de valeurs internationales est encouragée et soutenue par diverses mesures afin de bénéficier des transferts de savoir-faire et de technologie, des facilités d'entrée sur le marché international grâce à l'accès à de vastes réseaux de clientèle, des améliorations de la productivité des opérateurs nationaux.

3/ Au plan de l'initiation d'opportunités transparentes et non discriminatoires :

- L'accès des PME aux ressources techniques disponibles à travers le monde, par des sites WEB spécialisés, par la collaboration entre les entreprises et les milieux universitaires, par les organismes publics de soutien aux PME.
- Le soutien financier et fiscal important à la création d'entreprise, à l'investissement, à la R&D, à l'innovation et à l'accès aux technologies.
- La création de zones de développement technologique « TEKNOKENT » regroupant étudiants, chercheurs et industriels, devenues des pôles d'excellence sectoriels.
- La création de zones franches qui offrent des avantages aux entreprises exerçant des activités dans leur périmètre. Ces zones visent à promouvoir l'investissement étranger direct et les coentreprises dans des activités à vocation exportatrice, à faciliter l'accès aux matières premières et équipements importés à des conditions favorables et à créer des opportunités de sous traitance au profit d'entreprises locales.

4/ Au plan du soutien multidimensionnel au profit des PME, la KOSGEB et ces centres IGEM et TEKMER aux missions suivantes :

- Encourager, dispenser et développer le consulting, le coaching technologique et managérial.
- Favoriser le soutien technique direct par des laboratoires technologiques spécialisés et les universités.
- Accroître la productivité.
- Améliorer la qualité des produits.
- Introduire des techniques de gestion modernes.
- Accroître les moyens technologiques.
- Accroître la capacité d'innovation.
- Accroître la part dans la valeur ajoutée.
- Encourager l'intégration dans les chaînes de valeurs mondiales.

- Encourager les partenariats avec des entreprises étrangères.
- Encourager le renforcement des liens avec les entreprises "pionnières".
- Réduire les charges administratives imposées aux entreprises.
- Dispenser des soutiens financiers et fiscaux liés à des objectifs de développement ciblés (régionaux, sectoriels, technologiques, R&D etc...).

Conclusion :

Au regard des enseignements de **la théorie des droits de propriété et de l'approche institutionnaliste** l'être humain en "homo economicus rationnel" se saisit des opportunités et se joue des contraintes du système dans lequel il opère.

La réussite économique turque s'explique en grande partie par le choix de la Turquie d'accorder dès le départ à ses citoyens, la liberté d'entreprendre et de s'enrichir par la compétence et l'effort personnel. Elle s'explique aussi et surtout par la prise de **mesures créatrices d'opportunités et de contraintes qui encouragent des comportements positifs et constructifs des acteurs publics et privés**, dans le sens de l'initiative, l'investissement, l'accession aux savoirs et aux savoirs faire, à la recherche technologique et à l'innovation, ainsi qu'à la prise de risque sur les marchés mondiaux.

Il ressort de notre analyse, que le facteur humain est le déterminant fondamental, car ce sont les comportements des acteurs à tous les niveaux, qui font la réussite ou l'échec d'une nation. Les théories précitées qui sont à la base de notre pensée, s'accordent sur une réalité indiscutable "les comportements des acteurs sont déterminés par les règles du jeu imposées par le système dans lequel ils évoluent". Aussi notre conclusion est que la réorientation positive du comportement du facteur humain, par la concurrence du marché libre et par l'élitisme en matière de compétence, d'initiative, d'effort, d'enrichissement individuel et collectif, est la seule voie pour que se construise l'avenir d'un pays.

BIBLIOGRAPHIE :

1. DJAIDIR N. "Quid de l'efficience des entreprises à capitaux publics" El Watan 27/02/2010 elwatan.com/quid-de-l-efficience-des-entreprises-à-capitaux-publics
2. CHAVANCE B. "*L'économie institutionnelle*" La Découverte, Paris 2007.pp.65.68.
3. **DenizAkagül**, « Culture, crises économiques et gestion publique – le cas turc », Anatoli <http://journals.openedition.org/anatoli/476> ; <https://doi.org/10.4000/anatoli>.
4. OCDE "Les petites et moyennes entreprises en Turquie, problématiques et politiques" Juillet 2016 et août 2004 www.oecd.org/fr/eco/etudes/etude-economique-turquie.htm
5. Crise de 2001 : vers l'État post-populiste ?18 Cf. ÖNIS Z., 1996, « The State and Economic Development in Contemporary Turkey: Etatism to Neoliberal
6. La situation économique et financières de la Turquie"Lumière Turquoise ©DG Trésor *Daniel GALLISSAIRES*",28 août 2019.<http://www.tresor.economie.gouv.fr/>
7. "Les petites et moyennes entreprises en Turquie, problématiques et politiques" OCDE 2004www.oecd.orgLUMIERE TURQUOISE numéro 83 / Août 2019 <http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/turquie>

Liste des abréviations

BTYK Conseil scientifique et Technologique

I.D.E. Investissements Directs Etrangers

IGEMCentre pour le développement des entreprises de la KOSGEB

KOSGEBOrganisation de développement de la petite industrie

KSS Petit parcindustriel

O.C.D.E. Organisation de Coopération et de Développement Economique

O.M.C. Organisation Mondiale du Commerce

OSB Zone industrielle équipée

P.M.E. Petite et Moyenne Entreprise

TIC Technologie de l'Information et de la Communication

R & D Recherche et Développement

TEKMERC Centre de développement des technologies de la

KOSGEB

TÜBİTAK Conseil Turc de la Recherche Scientifique et
Technique

U.E. Union Européenne